

SARL 4G

AERO INSECT

Insecticide rampants – volants



DESCRIPTION :

Formulation insecticide rémanente base tétraméthrine et d-phénothrine soutenues dans le cadre de la Directive Européenne 98/8/CE.

FONCTIONS :

DETRUIT tous les insectes volants et rampants (mouches, moustiques, puces, guêpes, araignées, cafards, fourmis, blattes, puces, punaises etc,...).

POSSEDE un effet de choc instantané.

CARACTERISTIQUES :

Aspect	Aérosol
Gaz propulseur	134 A et CO2
Volume brut	650 ml
Volume net	400 ml
Préparation inflammable – gaz propulseur ininflammable	

MODE D'EMPLOI :

- ✓ Agiter l'aérosol avant utilisation.
- ✓ Pulvériser 5 secondes environ sur les insectes volants.
- ✓ Pulvériser 25 secondes environ sur les insectes rampants

PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C ne pas percer, ne pas brûler, même après usage. Ne pas vaporiser sur une flamme ou sur un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition ou d'étincelle. Ne pas fumer. Conserver hors de portée des enfants. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est destiné

Etiquette de danger : N Dangereux pour l'environnement.

Edition de janvier 2014 – annule et remplace les précédentes.

La présente notice a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit et les renseignements qui y figurent sont donnés à titre indicatif. L'évolution de la technique étant permanente et chaque application pouvant présenter des particularités, il appartient à l'utilisateur de vérifier que les produits et les conditions d'application sont compatibles avec l'usage envisagé et que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente